

CADEROUSSE

Un gazoduc de 200 km irait des Bouches-du-Rhône au nord de la Drôme, via le Vaucluse



Le projet Eridan, présenté à Caderousse jeudi soir, vise à développer les capacités de transport de gaz naturel dans le sud-est de la France. Un gazoduc de 200 km de long partirait de Fos-sur-Mer et s'arrêterait à Saint-Avit (nord Drôme). Il aurait plusieurs kilomètres de large et passerait à l'est du Rhône, dans le Vaucluse. Pour convaincre les riverains des territoires par lesquels il passerait, il aura fallu quatorze réunions et quelques arguments.

Les arguments pour convaincre

Premier argument : le budget, 500 millions € financés à 100 % par GRT Gaz maître d'ouvrage et société de GDF Suez. « Nous devons surveiller la sécurité d'approvisionnement en cas de conflit politique international. Nous devons également décongestionner le réseau existant », expliquait Michel Giacobino, membre de la commission particulière du débat public.

Quant au choix du fuseau du tracé, motivé par la nécessité de ne pas traverser des zones urbaines trop développées, il se rabat ipso facto sur des zones naturelles et agricoles.

Le secteur qui va de Caderousse à Loriol-sur-Drôme est le secteur central. Dans ce cœur de la vallée du Rhône, l'activité agricole, viticole et arboricole est majeure.

Et si Eridan aboutit, il y aura l'arrêt momentané d'une partie de ces productions. Oui mais, les acteurs du projet ont promis d'une part, que les plantations de plans de vignes - quelle que soit la profondeur des racines - ou d'arbres à fruits ou de toute autre forme de culture, pérenne ou pas, serait possible et d'autre part, qu'une indemnisation serait reversée aux propriétaires et

aux exploitants pour le temps d'arrêt et les pertes d'exploitations.

Pour optimiser l'espace qui sera dévolu au projet, les acteurs d'Eridan ont contacté la CNR, les ASF, etc. Certains élus ont même suggéré que ce soit dans des zones où il n'y aurait plus rien à construire. « Autant dire des zones inondables, a expliqué Georges Seimandi, directeur de projet, « cela impose toute une série de précautions, de montage et d'aménagements. » Des agriculteurs ont également demandé si leurs terres auraient la même valeur foncière, une fois le projet abouti. Oui selon la CPDP et GRT Gaz, maître d'ouvrage, car « l'avantage avec le méthane c'est que, n'étant pas corrosif il ne peut s'attaquer à la structure et donc ne peut détériorer le sol et en rabaisser la valeur. »

Ultimes atouts abattus au cours de la soirée, la multiplication des réunions pour optimiser les retombées sur les économies locales.

Ce n'est évidemment pas au terme de cette quatorzième soirée que la décision aura été prise, pour cela il faudra attendre encore un peu.

REPÈRES

Caractéristiques techniques

La canalisation serait un ensemble de tubes d'acier d'un diamètre d'1,20 m. L'épaisseur des tuyaux serait au minimum d'1,5 cm. L'enfouissement serait minimum d'1 m sous terre. La bande de servitude sera de 10 à 20 m de large.

La pression envisagée pour le gaz naturel serait de 80 bar.

La durée de vie serait d'une cinquantaine d'années.

Le projet nécessiterait des installations de raccordement au réseau existant, comme la construction en cours d'une nouvelle station de compression et d'interconnexion à Saint-Avit (nord de la Drôme), non loin du site de stockage souterrain de Tersanne. Dans cette station, serait effectué le raccordement d'Eridan au réseau principal de GRT gaz.

« Les nappes phréatiques ne seront pas touchées ! »



Après un point presse place a été donnée au débat public. Vauclusiens, Drômois et Gardois ont exprimé leurs inquiétudes face au projet Eridan. Les premières interrogations tournaient autour du tracé. "Pourquoi ne pas utiliser un tracé parallèle à celui existant ?" Rectification faite par Georges Seimandi, il s'agit non d'un gazoduc mais d'une conduite de pétrole qui est dans une zone où le développement urbain ne permet pas une nouvelle conduite.

Quant aux nappes phréatiques, les responsables ont expliqué qu'elles ne seraient en aucun cas touchées. La DDASS, après avoir vérifié si un impact était plausible à la profondeur demandée, donnerait son aval ou son veto. Et s'il s'agit d'une nappe d'eau potable, tout sera fait pour la protéger.

Un élu piolenois a expliqué qu'il attendait une étude précise de la faisabilité d'un tracé sur la ligne CNR car le fuseau proposé passe dans sa partie centrale dans un secteur où existent déjà la ligne TGV, l'A7, une ligne à haute tension et qui est une zone sensible aux inondations. Le choix de la rive gardoise du Rhône a été suggéré, ce. Il a été abandonné, de par la complexité du relief par rapport à la plaine du Rhône, offerte entre les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et la Drôme.